

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFFG 2024 - (N° 538)

AMENDEMENT

N ° CF80

présenté par

M. Potier, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti,
Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 4

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.